



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

16 février 2026

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Matane, convoquée suivant les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* tenue le 16 février 2026, à l'hôtel de ville, à 17h00, à laquelle étaient présents madame la conseillère Lucie Lapointe ainsi que messieurs les conseillers Jérémie Bouffard, Nelson Gagnon, Mario Hamilton, Nelson Simard et André Coulombe, tous formant quorum sous la présidence de madame Lucie Lapointe, mairesse suppléante.

Sont également présents monsieur Nicolas Leclerc, directeur général, et madame Marie-Claude Gagnon, greffière.

Absences justifiées) de monsieur Eddy Métivier, maire, et de monsieur Mario Hamilton, conseiller.

Huit (8) personnes assistent aux délibérations du conseil.

2026-056

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que soit adopté l'ordre du jour de la présente séance, tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-057

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 2 FÉVRIER 2026

Considérant que les membres du conseil, ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 février 2026, avant la veille de la présente séance, désirent se prévaloir des dispositions du dernier alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* relativement à l'adoption, sans lecture, de ce procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 février 2026 soit approuvé, tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-058

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE TENUE LE 9 FÉVRIER 2026

Considérant que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la commission permanente du 9 février 2026 conformément aux dispositions du règlement de régie interne;

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l’unanimité des conseillers (ère)

Que le procès-verbal de la commission permanente mentionnée au préambule soit adopté, tel que transmis, et que toutes les recommandations soient entérinées par la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-059

APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER PAR LA VILLE POUR LA PÉRIODE DU 3 AU 16 FÉVRIER 2026

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l’unanimité des conseillers (ère)

D’approuver les dépenses selon le sommaire des listes des montants payés et à payer pour la période du 3 au 16 février 2026 (liste numéro CM 2026-03), comportant les numéros de chèques de 34940 à 35143 et les paiements par transmission électronique :

➤ Montant total des dépenses : 1 672 783,05 \$

Sommes pour lesquelles il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

5. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2026-060

DÉPÔT DU PROJET ET AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO VM-147-27 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO VM-147 PORTANT SUR LA RÉGLEMENTATION DE L’AQUEDUC ET L’ÉGOUT

La mairesse suppléante, madame Lucie Lapointe, fait les mentions requises suivantes :

- **Objet** : Modifier le règlement afin d’y apporter certaines précisions et modifications, notamment pour préciser les situations où un permis est requis et les documents à déposer, les matériaux autorisés, les diamètres minimums de branchement, les conditions pour conserver un branchement et préciser les conditions où un nouveau branchement doit être construit
- **Portée** : S’applique à l’ensemble des immeubles sur le territoire de la ville de Matane

Considérant que, conformément à l’article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la mairesse suppléante, madame Lucie Lapointe, lors de la présentation du projet de règlement numéro VM-147-27, a fait mention de l’objet du projet de règlement et de sa portée;

Le conseiller JÉRÉMI BOUFFARD dépose le projet de règlement numéro VM-147-27.

Le conseiller JÉRÉMI BOUFFARD donne un avis de motion du règlement numéro VM-147-27 qui sera soumis pour adoption à une séance subséquente pour modifier le règlement numéro VM-147 portant sur l'aqueduc et l'égout afin d'y apporter diverses modifications.

2026-061

DÉPÔT DU PROJET ET AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT VM-256-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VM-256 PORTANT SUR LA QUALITÉ DE VIE AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS DE LA SOUS-SECTION 7 RELATIVES À LA DÉCLARATION DE CHIENS POTENTIELLEMENT DANGEREUX ET ORDONNANCES À L'ÉGARD DES PROPRIÉTAIRES OU GARDIENS DE CHIENS

La mairesse suppléante, madame Lucie Lapointe, fait les mentions requises suivantes :

- **Objet** : Modifier certains articles de la sous-section 7 du règlement VM-256 relatifs à la déclaration de chiens potentiellement dangereux et ordonnances à l'égard des propriétaires ou gardiens de chiens en ajoutant un article portant sur les ordonnances rendues par d'autres municipalités
- **Portée** : S'applique à toute personne (propriétaire et gardien) possédant ou gardant un chien

Considérant que, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la mairesse suppléante, madame Lucie Lapointe, lors de la présentation du projet de règlement numéro VM-256-11, a fait mention de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

Le conseiller MARIO HAMILTON dépose le projet de règlement numéro VM-256-11.

Le conseiller MARIO HAMILTON donne un avis de motion du règlement numéro VM-256-11 qui sera soumis pour adoption à une séance subséquente afin d'ajouter certains articles à la sous-section 7 du Règlement VM-256 portant sur la qualité de vie.

2026-062

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO VM-62-129 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL VM-62 – RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION DU STATIONNEMENT DE L'ÉDIFICE DE LA GARE – 305, RUE DE LA GARE

Considérant que l'avis de motion et le dépôt du règlement numéro VM-62-129 ont été donnés à la séance ordinaire du 2 février 2026 par le conseiller Jérémie Bouffard, et que le projet de règlement a été présenté par la mairesse suppléante, madame Lucie Lapointe, à cette même date;

Considérant qu'au cours de cette présentation, et conformément aux modalités de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON GAGNON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que soit adopté, sans lecture, le *Règlement VM-62-129 modifiant le règlement général VM-62 – Règlement relatif à la gestion du stationnement de l'Édifice de la Gare – 305, rue de la Gare.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

6. RESSOURCES HUMAINES

2026-063 EMBAUCHES DE POMPIERS-RECRUES À TEMPS PARTIEL

Considérant l'ouverture de postes en lien avec la démarche d'optimisation et de restructuration des services des incendies de la MRC de La Matanie et de la Ville de Matane;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane entérine l'embauche de Mélodie Truchon, Tristan Boucher, Mathis Gauthier, Cheikh Ahmadou Bamba Ngom et Vincent Noël-Boivin aux postes de pompiers-recrues temps partiel, le tout en conformité avec la convention collective en vigueur, avec date d'entrée en fonction le 3 février 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-064 TRANSFERT DE POMPIERS À TEMPS PARTIEL

Considérant l'entente de transfert de pompiers entre la MRC de La Matanie et la Ville de Matane;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane entérine le transfert de 20 pompiers à temps partiel vers la Ville à compter du 1^{er} janvier 2026, le tout en conformité avec les dispositions de la convention collective et de l'entente entre la Ville et la MRC :

Nom	Grade	Date d'ancienneté
Régis Côté	Chef administratif	23-11-2006
Nixon Sanon	Pompier à temps partiel	19-06-2025
Mathieu Labrie	Pompier à temps partiel	20-01-2022
Jean-Sébastien Prévost	Pompier à temps partiel	26-11-2014
David Gagnon	Pompier à temps partiel	20-01-2022
Raphaël Helgerson-Gendron	Pompier – LTE	07-11-2018
Alexandre Verge	Pompier à temps partiel	16-01-2025
Renaud Simard	Pompier – LTE	22-06-2017
Luka Savard	Pompier à temps partiel	16-01-2025
Mélanie Labrie	Pompier à temps partiel	16-01-2025

Brendon Corbin	Pompier à temps partiel	24-11-2022
Keven Lefrançois	Pompier à temps partiel	16-05-2024
David Thiffeault	Pompier – LTE	18-05-2011
Steve Roy	Pompier – LTE	21-06-2018
Jessika Perreault	Pompier à temps partiel	17-09-2020
Édouard Gendron	Pompier à temps partiel	28-02-2013
Rémi Leblanc	Pompier - LTE	05-12-2018
Oussama Refas	Pompier – LTE	17-09-2020
Nicolas Denis-Desrosiers	Pompier (mi-MRC/ mi-Ville)	27-10-2022
Marc-Antoine Richard	Pompier (mi-MRC/ mi-Ville)	27-10-2022

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

7. URBANISME

2026-065 PROLONGEMENT DE LA PROMENADE DES CAPITAINES – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

Considérant qu’au PTI, un budget a été prévu afin de procéder à une étude d’avant-projet pour le prolongement de la Promenade des Capitaines;

Considérant qu’au PTI, un budget de réalisation de travaux pour le prolongement de la promenade des Capitaines n’a pas été retenu, mais qu’un comité travaille à un dépôt au FRR pour la réalisation de travaux dès cette saison;

Considérant qu’une proposition de services professionnels a été demandée en poursuite logique du mandat octroyé en 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON GAGNON

et résolu à l’unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie un mandat de services professionnels à Pratte Paysage inc., visant le dépôt au FRR pour des aménagements au pourtour du Marché Public et de la Place des Rochelais et sa liaison à la Promenade des Capitaines, au montant de 5 500 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le fonds de roulement sur une période de 3 ans.

Que les documents de demande de prix, la soumission de l’entreprise Pratte Paysage inc., ainsi que la résolution d’octroi, fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur du Service de l’urbanisme ou, en son absence, le directeur général adjoint, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-066

ACQUISITION DE TERRAIN – LOT 2 953 740 DU CADASTRE DU QUÉBEC – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que la Ville de Matane a reçu une lettre datée du 16 janvier 2026 par laquelle la Famille Bélanger offre à la Ville l’opportunité d’acheter le lot 2 953 740 du cadastre du Québec;

Considérant les démarches de la Ville pour les sentiers en plein air et l’appui à un éventuel projet de parc forestier urbain dans le secteur adjacent audit lot;

Considérant que les parties se sont entendues sur un prix d’acquisition;

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l’unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le maire ou, en son absence, la mairesse suppléante, et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, l’acte notarié d’acquisition du lot 2 953 740 du cadastre du Québec avec la Famille Bélanger, pour la somme de 45 000 \$, le tout financé à même l’excédent de fonctionnement non affecté; les honoraires professionnels pour la rédaction de l’acte notarié étant à la charge de la Ville de Matane.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

8. TRAVAUX PUBLICS

2026-067

**AUTORISATION POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DANS LES EMPRISES ROUTIÈRES DE LA VILLE DE MATANE –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant que la gestion des feux de circulation sur la route 132 relève du ministère des Transports et de la Mobilité durable (ci-après le « Ministère »);

Considérant que le Ministère prévoit procéder progressivement au remplacement des systèmes de feux de circulation se trouvant aux intersections de la route 132 et du boulevard Dion, des avenues Saint-Jérôme, D’Amours et Fraser, et de la rue du Port;

Considérant que le Ministère prévoit réaliser la mise à niveau de l’éclairage dans ces secteurs en changeant les luminaires existants pour d’autres au DEL et ajouter deux nouveaux lampadaires à l’intersection de la route 132 et de la rue du Port;

Considérant que certains de ces travaux doivent être réalisés dans les emprises de la Ville et nécessitent une autorisation d’intervention;

Considérant que ces travaux sont essentiels afin de sécuriser les équipements et d’assurer la sécurité des usagers de la route dans ces secteurs;

Considérant que les trottoirs et bordures existants seront reconstruits par le Ministère, si requis, une fois les travaux complétés dans chacun des secteurs;

Considérant que lors de la rencontre tenue le 8 décembre 2025, le Ministère a informé la Ville des travaux planifiés sur son territoire et s’est engagé à lui fournir son plan d’intervention;

Considérant que le Ministère souhaite débiter ses travaux en mai 2026;

Considérant que le Ministère s’est engagé à entreprendre des démarches visant l’acquisition de parcelles ou de servitudes permanentes aux endroits requis pour le positionnement d’équipements de feux de circulation et d’éclairage routier dans les emprises municipales du boulevard Dion, des avenues Saint-Jérôme, D’Amours et Fraser, et de la rue du Port;

IL EST PROPOSÉ PAR : JÉRÉMI BOUFFARD

et résolu à l’unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le Ministère à effectuer les travaux requis sur ses équipements situés dans les emprises municipales du boulevard Dion, des avenues Saint-Jérôme, D’Amours et Fraser, et de la rue du Port;

Que la Ville de Matane autorise le Ministère à effectuer les démarches pour acquérir les servitudes permanentes, ou parcelles requises, dans ces secteurs le plus tôt possible;

Que la Ville de Matane autorise le maire ou, en son absence, la mairesse suppléante, et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, tout document utile relativement à ce projet, étant convenu que tous les honoraires professionnels sont à la charge du Ministère.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-068

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE –
AUTORISATION DE TRAVAUX – PONT DU CAP-DES-PILOTES**

Considérant que le ministère des Transports et de la Mobilité durable a pour projet la réfection du pont du Cap-des-Pilotes;

Considérant que la Ville doit faire parvenir ces demandes relativement à ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON GAGNON

et résolu à l’unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane, dans le cadre du projet de réfection du pont du Cap-des-Pilotes, demande au Ministère l’aménagement d’une structure en porte-à-faux du côté nord pour relier les deux rives de la rivière Matane, de revoir la reconfiguration des trottoirs pour faciliter le passage sécuritaire des équipements de déneigement, et de prévoir un feu de signalisation sur l’éventuelle passerelle afin de guider les bateaux qui accèdent à la marina.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-069

**ACQUISITION D’UN VUS HYBRIDE BRANCHABLE – TRAVAUX
PUBLICS – REMPLACEMENT UNITÉ # 55 – OCTROI DU CONTRAT**

Considérant que le projet d’acquisition d’un VUS hybride branchable a été autorisé en 2026;

Considérant qu'une demande de prix a été effectuée;

Considérant que trois (3) propositions ont été reçues;

Considérant que l'analyse a été effectuée et qu'une source de financement a été identifiée;

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre l'électrification de la flotte;

IL EST PROPOSÉ PAR : JÉRÉMI BOUFFARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise 9164-1134 Québec inc., pour l'acquisition d'un VUS hybride branchable, modèle Kia Sportage PHEV AWD, de l'année 2026, au coût de 53 369,50 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le fonds de roulement sur une période de 5 ans.

Que les documents de demande de prix, la soumission de l'entreprise 9164-1134 Québec inc., ainsi que la résolution d'octroi, fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur général adjoint ou, en son absence, le directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

9. GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

2026-070 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS PAR UN LABORATOIRE POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF – RÉFECTION DES RUES CITÉ-JARDIN, CÔTÉ ET DU REMPART – OCTROI DU CONTRAT

Considérant l'exécution des travaux dans le cadre du projet de réfection des rues Cité-Jardin, Côté et du Rempart;

Considérant qu'une demande d'offre de services professionnels (laboratoire) a été faite auprès de trois (3) firmes;

Considérant que le projet fait l'objet d'une aide financière dans le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023);

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie un contrat de laboratoire de contrôle qualitatif en chantier des sols et matériaux dans le cadre du projet de réfection des rues Cité-Jardin, Côté et du Rempart, à la firme Services professionnels ANFITEK inc. pour la somme de 57 080 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le règlement d'emprunt VM-336.

Que les documents de demande de prix, la soumission de la firme Services professionnels ANFITEK inc., ainsi que la résolution d'octroi, fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur du Service génie et environnement ou, en son absence, le directeur général adjoint, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-071

ACHAT D'UN PURGEUR AUTOMATISÉ – RÉFECTION DES RUES CITÉ-JARDIN, CÔTÉ ET DU REMPART – OCTROI DU CONTRAT

Considérant les travaux de réfection des rues Cité-Jardin, Côté et du Rempart;

Considérant les délais de livraison qui sont d'environ 8 à 12 semaines pour l'achat d'un purgeur automatisé dans le cadre du projet précité;

Considérant que le projet fait l'objet d'une aide financière dans le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023);

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie un contrat pour l'achat du purgeur automatisé dans le cadre du projet de la réfection des rues Cité-Jardin, Côté et du Rempart, auprès de l'entreprise Stelem inc., pour la somme de 8 170 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le règlement d'emprunt VM-336.

Que les documents de demande de prix, la soumission de l'entreprise Stelem inc., ainsi que la résolution d'octroi, fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur du Service génie et environnement ou, en son absence, le directeur général adjoint, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-072

RÉCUPÉRATION ET VALORISATION DE MEUBLES EN MATANIE

Considérant l'importance de ce genre de service, autant au niveau de l'impact sur la réduction des déchets que pour l'aide apportée aux familles à faible revenu;

Considérant la volonté d'un partenariat financier et technique de la SADC, la MRC et la Ville de Matane dans la réalisation d'une étude de préféabilité et la mise en place d'un projet pilote de récupération et valorisation de meubles en Matanie;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane accepte que la Ville soit le maître d'œuvre du projet et accepte l'offre de service du 15 décembre 2025 de Synergie Matanie, au montant de 37 043 \$, plus les taxes applicables, pour la réalisation d'une étude de préféabilité et la mise en place d'un projet pilote de récupération et valorisation de meubles en Matanie, le tout étant conditionnel à la participation financière de la MRC de La Matanie provenant du FRR-Volet 4, ou d'une autre enveloppe, afin de compléter le financement du projet.

Que le directeur du Service génie et environnement ou, en son absence, le directeur général adjoint, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-073 **DIRECTIVES DE CHANGEMENT ET COÛTS SUPPLÉMENTAIRES
(2) – CAMPING DE LA RIVIÈRE MATANE – ÉGOUT SANITAIRE**

Considérant la réalisation du projet d'égout sanitaire au Camping de la Rivière Matane;

Considérant le contrat avec Les Entreprises D'Auteuil & Fils inc. pour la réalisation des travaux;

Considérant les travaux supplémentaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : JÉRÉMI BOUFFARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane approuve les coûts des travaux supplémentaires pour le projet du Camping de la Rivière Matane – égout sanitaire, à Les Entreprises D'Auteuil & Fils inc., au montant de 14 224,41 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le règlement d'emprunt VM-324.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2026-074 **ACHAT D'HABITS DE COMBAT – OCTROI DU CONTRAT**

Considérant que l'achat d'habits de combat incendie est prévu au PTI en 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie un contrat pour l'achat de dix (10) habits de combat incendie à l'entreprise Aréo-Feu au montant de 25 040 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le fonds de roulement sur une période de 5 ans.

Que les documents de demande de prix, la soumission de l'entreprise Aréo-Feu, ainsi que la résolution d'octroi, fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur du Service de la sécurité publique ou, en son absence, le directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-075 **ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ AVEC LA MRC DE LA
MATANIE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant que la MRC de La Matanie a déclaré sa compétence en matière de prévention incendie;

Considérant que la Ville de Matane ne s'est pas retirée de cette compétence;

Considérant que la MRC de La Matanie a besoin d'avoir accès aux archives de prévention de la Ville de Matane afin d'effectuer son travail;

Considérant que la Ville de Matane accepte que ses archives en prévention soient entreposées dans les locaux de la MRC de La Matanie;

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le maire ou, en son absence, la mairesse suppléante, et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Matane, l'entente de confidentialité qui encadrera l'utilisation des archives en matière de prévention par la MRC de La Matanie, le tout selon les conditions convenues et établies entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

11. LOISIRS CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2026-076 PROTOCOLE D'ENTENTE – SOCIÉTÉ ALZHEIMER DU BAS-SAINT-LAURENT – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que la Ville souhaite soutenir la Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent dans l'organisation de la Marche de la mémoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le maire ou, en son absence, la mairesse suppléante, et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente avec la Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent pour la tenue de la Marche de la mémoire 2026, le tout selon les conditions convenues et établies entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-077 ÉGLISE SAINT-JÉRÔME – PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE ET ÉTUDE PRÉLIMINAIRE – OCTROI DU CONTRAT

Considérant que la Ville de Matane souhaite poursuivre ses démarches de reconversion de l'église Saint-Jérôme;

Considérant que la Ville de Matane a reçu différentes subventions pour la réalisation d'études;

Considérant que ce mandat permettra de connaître la faisabilité technique ainsi que les coûts associés au projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON GAGNON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie un mandat pour la réalisation d'un programme fonctionnel et technique comprenant aussi une étude préliminaire pour la reconversion de l'église Saint-Jérôme à la firme FABG Architectes pour un montant de 95 000 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le budget régulier.

Que les documents de demande de prix, la soumission de la firme FABG Architectes, ainsi que la résolution d'octroi, fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ou, en son absence, le directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-078

PROJET DE BORNE D'AUTOPRÊT ET SYSTÈME RFID À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – OCTROI DU CONTRAT

Considérant que la Ville de Matane souhaite implanter la technologie RFID ainsi qu'une borne d'autoprêt à la bibliothèque municipale;

Considérant que deux fournisseurs ont soumis une offre;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie un contrat d'achat, d'installation et de configuration d'équipements à Bibliotheca pour un montant de 57 984 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le fonds de roulement sur une période de 10 ans.

Que les documents de demande de prix, la soumission de l'entreprise Bibliotheca, ainsi que la résolution d'octroi, fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ou, en son absence, le directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-079

PROJET DE SKATE PARC – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – OCTROI DU CONTRAT

Considérant que la Ville de Matane souhaite développer un concept de skate parc en vue d'obtenir du financement pour la réalisation de ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : JÉRÉMI BOUFFARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie un mandat de services professionnels pour la réalisation d'un plan conceptuel d'aménagement préliminaire à l'entreprise Pratte Paysage inc. au montant de 16 500 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le règlement d'emprunt VM-372 .

Que les documents de demande de prix, la soumission de l'entreprise Pratte Paysage inc., ainsi que la résolution d'octroi, fassent foi de contrat entre les parties.

Que le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ou, en son absence, le directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

12. DIRECTION GÉNÉRALE

2026-080 RAPPORT ANNUEL – GESTION CONTRACTUELLE 2025

Considérant l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* qui stipule qu'une fois l'an, la municipalité doit déposer, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application du règlement de gestion contractuelle en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR : JÉRÉMI BOUFFARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane accepte le rapport annuel sur l'application du règlement numéro VM-300 sur la gestion contractuelle pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-081 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Suite à la période régulière de questions du public;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la présente séance soit levée à 17 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

La greffière,

La mairesse suppléante,

M^e Marie-Claude Gagnon

Lucie Lapointe